

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit	Phosphoric acid, 85+% solution in water
Cat No. :	O/0450/25, O/0450/27, O/0450/PB08, O/0450/PB15, O/0450/PB17, O/0450/PB21
Synonymes	Orthophosphoric acid
No.-CAS	7664-38-2
No.-CE.	231-633-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Substances chimiques de laboratoire.
Utilisations déconseillées	Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Fisher Scientific UK Bishop Meadow Road, Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom
Adresse e-mail	begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec US: (800) 424-9300
Chemtrec EU: 001 (202) 483-7616
Tel: +44 (0)1509 231166
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008****Dangers physiques**

Substances/mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1 (H290)

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1 B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 (H318)

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

2.2. Éléments d'étiquetage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, 85+% solution in water

Date de révision 14-oct.-2016



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

PBT :- Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
vPvB :- Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	No.-CAS	No.-CE.	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n° 1272/2008
Acide phosphorique	7664-38-2	EEC No. 231-633-2	>= 85	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Met. Corr. 1 (H290)
Water	7732-18-5	231-791-2	<= 15	-

Composant	No REACH.
Acide phosphorique	01-2119485924-24

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Boire beaucoup d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, 85+% solution in water

Date de révision 14-oct.-2016

Protection pour les secouristes Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

La substance est ininflammable; utiliser l'agent le plus approprié pour éteindre l'incendie environnant.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible, la substance ne brûle pas elle-même mais peut se décomposer à la chaleur et dégager des émanations corrosives et/ou toxiques. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un respirateur autonome à air comprimé, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) ainsi qu'une combinaison complète de protection. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, 85+% solution in water

Date de révision 14-oct.-2016

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas ingérer.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Lieu pour matière corrosive.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Directive 2006/15/CE de la Commission du 7 février 2006 établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. **Belgique** - Arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Date de promulgation: 11 mars 2002. Publié dans le Moniteur Belge le 14 mars 2002. Errata: Publié dans le Moniteur Belge le 26 juin 2002 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2006 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. (Errata Décembre 2007). Arrêté du 30 juin 2004 modifié établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelles indicatives. Directive 2009/161/UE de la commission du 17 décembre 2009. Journal officiel n° L 338 du 19/12/2009 p. 0087 – 0089.

(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:01:FR:HTML>).

Décret no 2007-1539 du 26 octobre 2007 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelles contraignantes. Directive 2009/161/UE de la Commission du 17 décembre 2009. Journal officiel n° L 338 du 19/12/2009 p. 0087 – 0089.

(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:01:FR:HTML>)

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m ³ 8 hr STEL: 2 mg/m ³ 15 min	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA / VME: 0.2 ppm (8 heures), indicative limit TWA / VME: 1 mg/m ³ (8 heures), indicative limit STEL / VLCT: 0.5 ppm, indicative limit STEL / VLCT: 2 mg/m ³ , indicative limit	TWA: 1 mg/m ³ 8 uren STEL: 2 mg/m ³ 15 minuten	STEL / VLA-EC: 2 mg/m ³ (15 minutos). TWA / VLA-ED: 1 mg/m ³ (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m ³ 8 ore. Media Ponderata nel Tempo STEL: 2 mg/m ³ 15 minuti. Breve termine	TWA: 2 mg/m ³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 2 mg/m ³ (8 Stunden). MAK Höhepunkt: 4 mg/m ³	STEL: 3 mg/m ³ 15 minutos TWA: 1 mg/m ³ 8 horas	STEL: 2 mg/m ³ 15 minuten TWA: 1 mg/m ³ 8 uren	TWA: 1 mg/m ³ 8 tunteina STEL: 2 mg/m ³ 15 minuutteina

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Acide phosphorique	MAK-KZW: 2 mg/m ³ 15 Minuten MAK-TMW: 1 mg/m ³ 8 Stunden	TWA: 1 mg/m ³ 8 timer	STEL: 2 mg/m ³ 15 Minuten TWA: 1 mg/m ³ 8 Stunden	STEL: 2 mg/m ³ 15 minutach TWA: 1 mg/m ³ 8 godzinach	TWA: 1 mg/m ³ 8 timer STEL: 1 mg/m ³ 15 minutter.

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Acide phosphorique	TWA: 1.0 mg/m ³	TWA-GVI: 1 mg/m ³ 8	TWA: 1 mg/m ³ 8 hr.	STEL: 2.0 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, 85+% solution in water

Date de révision 14-oct.-2016

	STEL : 2.0 mg/m ³	satima. STEL-KGVI: 2 mg/m ³ 15 minutama.	STEL: 2 mg/m ³ 15 min	TWA: 1 mg/m ³	hodináč. Ceiling: 2 mg/m ³
--	------------------------------	---	----------------------------------	--------------------------	--

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m ³ 8 tundides. vapor STEL: 2 mg/m ³ 15 minutites. vapor	TWA: 1 mg/m ³ 8 hr STEL: 2 mg/m ³ 15 min	STEL: 3 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ 15 percekben. CK TWA: 1 mg/m ³ 8 óraban. AK	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ 8 klukkustundum. Ceiling: 2 mg/m ³

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Acide phosphorique	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ IPRD STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ 8 Stunden STEL: 2 mg/m ³ 15 Minuten	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ 15 minuti	TWA: 1 mg/m ³ 8 ore STEL: 2 mg/m ³ 15 minute

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Acide phosphorique	Skin notation MAC: 0.4 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ 8 urah STEL: 2 mg/m ³ 15 minutah	STV: 3 mg/m ³ 15 minuter LLV: 1 mg/m ³ 8 timmar.	TWA: 1 mg/m ³ 8 saat STEL: 2 mg/m ³ 15 dakika

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Dose minimale pour un risque acceptable (DNEL) Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e) Cutané(e) Inhalation			2.92 mg/m ³	

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)
Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc butyle	> 480 minutes	0.36 mm	EN 374 Niveau 6	Comme testé sous EN374-3 Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, 85+% solution in water

Date de révision 14-oct.-2016

Caoutchouc nitrile	> 480 minutes	0.1 mm
Néoprène	> 480 minutes	0.45 mm
Viton (R)	> 480 minutes	0.7 mm

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Type de filtre recommandé : Filtre à particules conforme à EN 143 Les gaz acides filtre Type E Jaune conforme au EN14387

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Transparent, Visqueux	
État physique	Liquide	
Odeur	Inodore	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	
pH	< 2	
Point/intervalle de fusion	21 °C / 69.8 °F	
Point de ramollissement	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle d'ébullition	158 °C / 316.4 °F	
Point d'éclair	Aucune information disponible	Méthode - Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Sans objet	
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Liquide
Limites d'explosivité	Sans objet	
Pression de vapeur	2 hPa @ 20°C	
Densité de vapeur	3.4	(Air = 1.0)
Densité / Densité	1.680	
Densité apparente	Sans objet	Liquide
Hydrosolubilité	Miscible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	300 °C	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, 85+% solution in water

Date de révision 14-oct.-2016

Viscosité 3.86 mPas @ 20°C dynamique
Propriétés explosives Sans objet
Propriétés comburantes Sans objet

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Réactions dangereuses Le contact avec les métaux peut entraîner le dégagement d'hydrogène, un gaz inflammable.

10.4. Conditions à éviter Produits incompatibles. Excès de chaleur. Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles Agents comburants forts. Métaux. Bases. Alcools. Amines. agents halogénés.

10.6. Produits de décomposition dangereux Oxydes de phosphore.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;
Oral(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Acide phosphorique	2600 mg/kg (Rat)	LD50 = 2740 mg/kg (Rabbit)	850 mg/m ³ (Rat) 1 h
Water	-		

b) corrosion cutanée/irritation cutanée; Catégorie 1 B

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Catégorie 1

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

e) mutagénicité sur les cellules germinales; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, 85+% solution in water

Date de révision 14-oct.-2016

- f) **cancérogénicité;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit
- g) **toxicité pour la reproduction;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- h) **toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- i) **toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Organes cibles** Aucun(e) connu(e).
- j) **danger par aspiration;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Symptômes / effets, aigus et différés** En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Ne pas jeter les résidus à l'égout. De grandes quantités auront une incidence sur le pH et nuire aux organismes aquatiques.

Composant	Poisson d'eau douce	Daphnie	Algues d'eau douce	Microtox
Acide phosphorique	98 - 106 mg/L LC50 96 h	> 100 mg/L EC50 = 48 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Miscible à l'eau. Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies. Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau. Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :- Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).
vPvB :- Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

Des polluants organiques persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, 85+% solution in water

Date de révision 14-oct.-2016

Emballages contaminés	Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Le code européen des déchets	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas jeter les déchets à l'égout. De grandes quantités auront une incidence sur le pH et nuire aux organismes aquatiques. Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU	UN1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III

ADR

14.1. Numéro ONU	UN1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III

IATA

14.1. Numéro ONU	UN1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III

14.5. Dangers pour l'environnement	Pas de dangers identifiés
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable, les produits emballés
---	---------------------------------------

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

X = liste

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australie)	KECL
Acide phosphorique	231-633-2	-		X	X	-	X	X	X	X	X
Water	231-791-2	-		X	X	-	X	-	X	X	X

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, 85+% solution in water

Date de révision 14-oct.-2016

Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Acide phosphorique	WGK 1	

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) a été réalisée par le constructeur du / importateur Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECS - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Industrial Hygiene

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

IARC - Centre international de Recherche sur le Cancer

PNEC - La concentration prévisible sans effet

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

Principales références de la littérature et sources de données

Fournisseurs fiche technique de sécurité,

ChemADVISOR - LOLI,

Merck index,

RTECS

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

VOC - Composés organiques volatils

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques

D'après les données d'essai

Dangers pour la santé

Principe d'extrapolation « Dilution » Méthode de calcul

Dangers pour l'environnement

Principe d'extrapolation « Dilution » Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, 85+% solution in water

Date de révision 14-oct.-2016

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.
Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Date de préparation 19-oct.-2009
Date de révision 14-oct.-2016
Sommaire de la révision Mise à jour du format.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité